Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260428-D_2026_54-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
21 avril 2026

Affichage :
4 mai au 4 juillet 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 20h30, le Conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-et-un avril, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC-LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jérémie NOGUES, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Romain COLLIGNON, Frédéric GOURDAIS

ABSENTE : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Jérémie NOGUES,
Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MENARD

SECRETAIRE : Jérémie NOGUES

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-054 : FINANCES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 AU BUDGET 2026.

Rapporteur : M. Denis DUAULT - 1er adjoint au Maire délégué aux Finances, aux Ressources Humaines et au Patrimoine

Par délibération n°2026-17 du 2 mars 2026, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la reprise anticipée des résultats 2025.

Les résultats définitifs du Compte Financier Unique étant à présent approuvés, il est proposé d'approuver l'affectation des résultats définitifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26 voix) le Conseil municipal :

CONFIRME l'affectation des résultats 2025 du budget principal comme suit :

D'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement	R/1068	413 899.52 €
De reporter le résultat d'investissement en section d'investissement	R/001	942 536.25 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Pour copie conforme, en Mairie, le 28 avril 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT PEAN 35 Ille-et-Vilaine